



FICHE N°1 : La plateforme Parcoursup

1/ Parcoursup c'est quoi ?

Parcoursup est la nouvelle plateforme d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur : www.parcoursup.fr

Si vous souhaitez rentrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, cette plateforme vous permet de vous informer sur les formations, de déposer vos vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements d'enseignement supérieur qui vous sont faites.

Vous pouvez formuler vos vœux sur Parcoursup à partir du **22 Janvier 2018**.

2/ A quoi sert la nouvelle plateforme Parcoursup ?

Parcoursup vous permet :

- **de créer votre dossier** de préinscription dans le supérieur
- **de trouver des informations sur les différentes formations du supérieur** : à chaque fois que vous sélectionnez une formation, les caractéristiques de cette formation s'affichent, notamment les attendus de la formation
- **d'émettre vos vœux** de poursuite d'études sans les classer
- **de compléter votre dossier** avec les éléments demandés par l'établissement d'enseignement supérieur
- **de confirmer vos vœux** pour qu'ils puissent être examinés par les établissements d'enseignement supérieur
- **de recevoir des propositions d'admission**
- **de répondre aux propositions** qui vous sont faites

3/ Quelles informations sont proposées dans Parcoursup afin de guider mes choix?

- **Les dates des journées portes ouvertes** ou des journées ou semaines d'immersion
- **Un contact** pour pouvoir échanger avec un responsable pédagogique de l'établissement demandé
- **Des informations précises sur les formations**, leurs contenus, l'organisation des enseignements, les taux de réussite, les débouchés, les capacités d'accueil, etc.
- **Les attendus de chaque formation** (connaissances et compétences nécessaires pour réussir)
- **Les éléments pris en compte lors de l'examen de vos vœux**

Parcoursup est désormais un véritable outil d'aide à la décision. Basée sur la construction du projet d'orientation, elle rassemble de nombreuses ressources qui vous permettront de saisir la réalité des formations et d'étoffer votre projet.

4/ Quels sont les points forts de Parcoursup ?

- Une procédure simple, transparente et accompagnée
- Des informations sur les caractéristiques de chaque formation (attendus, taux de réussite, débouchés, etc.) Pas de classement des vœux
- Des possibilités de vœux multiples
- Des propositions personnalisées adaptées à votre profil
- Pas d'affectation par tirage au sort

5/ Est-ce que le bac reste un "passeport" pour l'enseignement supérieur ?

Oui. Vous devez être titulaire du baccalauréat pour accéder dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur.

6/ Quelles sont les étapes clés de la procédure 2018 d'admission dans le supérieur ?

Vous souhaitez vous inscrire en première année d'études supérieures via la plateforme Parcoursup.

Respectez bien ce calendrier !

15 Janvier 2018 : ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup

22 Janvier au 13 Mars 2018 18H00 : formulation des vœux (10 vœux maximum) sans les classer

Jusqu'au 31 Mars 2018 inclus : confirmation des vœux et constitution des dossiers demandés par les établissements d'enseignement supérieur

22 Mai au 21 Septembre 2018 inclus : réception par les candidats des décisions des établissements du supérieur et des propositions d'admission - Réponses des candidats aux propositions d'admission.

Attention : suspension des propositions d'admission pendant les épreuves écrites du baccalauréat

Été 2018 : inscription administrative dans l'établissement d'accueil choisi

26 Juin 2018 : ouverture de la phase complémentaire